

OFFICE DE TOURISME GRANVILLE

TERRE ET MER

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU 12 novembre2025

Le Comité de Direction de l'EPIC, Office de Tourisme Granville Terre et Mer, également convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Granville, le mercredi 12 novembre 2025 à 18h00, sous la Présidence de Mme LE JOSSIC.

Présents en qualité de titulaire : Mr PEYRE Michel, Mme LE JOSSIC Annaïg, Mr NAVARRET Alain, Mr PAYEN Jean-Paul, Mr BELGHAZI Rodolphe, Mr CLERAUX Sylvain et Mme RICHART Brigitte

Présents en qualité de suppléant participant au vote : Mr JULIENNE Jean-Marc en remplacement de Mr BRIERE Alain, Mr DURIER Jérémy (arrivé à 18h30) en remplacement de Mme HERSENT Catherine et Mme GASSON Carine en remplacement de Mr BENA Olivier.

Présents en qualité de suppléant ne participant pas au vote :

Absents titulaires excusés : Mr SORRE Stéphane, Mme FAGNEN Gaëlle, Mr BRIERE Alain, Mme HERSENT Catherine, Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie, Mme GRANDET Florence, Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mr BENA Olivier, Mme BABILONI Eloïse, Mr PICARD Yoan, Mr BAILLEUL Hugo, et Mr BETTON Pierre.

Absents suppléants excusés : Mme MIGNOT Laurence, Mr DESQUESNES Philippe, Mr LERIQUIER Rémi, Mme GOUJAT Florence, Mr LETENNEUR Philippe, Mr LECUREUIL Daniel, Mme JULIEN-FARCIS Sophie, Mme GATE Sylvie, Mr MANSOUR Miloud, Mr HULINE Marc, Mr MARTIN Sylvain, Mr GIRON Cédric, Mme BEGUIER Estelle et Mr LEFRANÇOIS Ludovic.

Date de convocation : 4 novembre 2025.

Le nombre de membres en exercice étant de 10, les membres présents forment la majorité.

Secrétaire de séance : Mr JULIENNE Jean-Marc.

La Présidente, Mme LE JOSSIC, ouvre la séance à 18h15 avec 9 membres présents dont 9 votants. L'ordre du jour est rappelé. Après accord des présents, le sujet concernant l'usage de l'intelligence artificielle est présenté pour information.

Les membres prennent connaissance des résultats du sondage interne 2025 sur l'usage de l'Intelligence Artificielle. Les trois quarts des agents de l'Office de tourisme ont été formés sur ChatGPT Pro en 2024. Le sondage a été effectué auprès de l'équipe au bout de 1 an d'utilisation. 78% de l'équipe utilisent l'intelligence artificielle dans leur environnement de travail et 72% utilisent Chat GPT. Les trois quarts du personnel l'utilisent pour gagner du temps, même s'ils ont conscience que l'IA génère des impacts sur l'environnement. L'IA est un incontournable de l'évolution de l'usage des visiteurs et aura forcément un impact sur les services générés en OT qu'il faut anticiper dès à présent si on ne veut pas les subir. Des outils de cadrage vont être mis en place pour l'équipe de l'OT pour utiliser ChatGPT de façon maîtrisée : Charte d'usages (règles internes) / Bibliothèque de prompts (réalisée par l'Equipe verte) / Fiche d'identité de Chat-GPT (réalisée par l'Equipe verte) / Boite à idées (innovations).

La directrice adjointe sonde les 9 membres présents du Comité de Direction pour savoir s'ils utilisent l'IA. La moitié s'en sert pour rédiger des contenus techniques (socio-pros) ou répondre à des questions diverses et l'autre moitié ne l'utilise pas pour l'instant et reste dubitatif. Ils sont tous d'accord pour contrôler les utilisations et vérifier les sources de l'IA.

Les membres sont ensuite informés de l'envoi de l'invitation des 5^{ème} rencontres des acteurs du tourisme « Partenaires au premier regard » qui auront lieu le mardi 25 novembre à la Faisanderie de Saint-Pair-sur-Mer. Cette année, la 1^{ère} partie sera une plénière avec les professionnels déjà en relations sur GTM qui ont enrichi leurs offres respectives ensemble, puis un speed-meeting pour faire se rencontrer les professionnels qui ont des affinités ; et pour finir, un partage de partenariats naissants issus de ces speed-meetings sera présenté. C'est une formule différente avec déjà 70 inscrits (120 inscrits en 2024). L'objectif est d'encourager le tissage de lien entre acteurs et socio-professionnels du tourisme.

Arrivée de Mr DURIER à 18h36.

Le nombre de membres en exercice étant de 10, les membres présents forment la majorité.

La Présidente présente ensuite la délibération 2025-14 concernant le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026.

Délibération n°2025-14

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Avant le vote du budget primitif programmé en décembre, les élus du Comité de direction sont invités à discuter des orientations budgétaires pour le projet de budget de l'année 2026. Ce rapport d'orientation budgétaire donne les grandes lignes de l'usage des sections de fonctionnement et d'investissement. Ce débat doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.



**Office de Tourisme Granville Terre et Mer
Rapport d'orientation budgétaire
Comité de direction du 12 novembre 2025**

En 2025, l'Office de Tourisme Granville Terre et Mer a poursuivi les actions amorcées en 2024 pour faire suite à l'adoption du nouveau schéma d'équilibre voté le 10 octobre 2024 en Conseil communautaire.

Il a ainsi assuré ses missions :

- D'accueil, toujours plus en proximité et notamment auprès de la cible habitants et nouveaux talents (hospitalité territorialisée)
- D'accompagnement des professionnels ++
- De promotion de la Destination
- D'observation avec des nouveaux indicateurs.

Pour rappel, dès la fin de l'année 2024, l'effectif permanent de l'équipe de l'Office de Tourisme a été repositionné à volume égal depuis 2017 avec 18 permanents. Ces personnes ont vu leur fiche de poste évoluer pour renforcer les besoins du schéma en matière d'ingénierie, notamment sur les sujets d'accessibilité (handicap et social), de culture (reprise de l'animation des Villages Patrimoines), offre sportive, bien être et hospitalité. Ainsi, l'organigramme a été revu.

L'évolution du rôle de l'Office de Tourisme au fil des ans se confirme en effet vers une part plus grande dédiée à la mobilisation des acteurs au sens large, par rapport à des missions d'accueil ou de promotion telles que connues.

Le montant global du budget primitif en fonctionnement est envisagé à hauteur de 1 572 544€ contre 1 591 414 € en 2025, et 12 834€ en investissement contre 50 686€ en 2025.

Pour autant, le maintien du volume d'actions pertinentes pour la mise en œuvre du schéma ne pourra se faire que sous condition d'un résultat minimum cumulé 2025 estimé à date à environ 105 000 €.

L'anticipation de la réaffectation de ce budget supplémentaire est ainsi intégrée à ce rapport afin d'éclairer la prise de décision sous forme d'actions conditionnées, et anticiper d'éventuels engagements avant le vote du BS.

Par ailleurs, au regard du contexte actuel, la recherche de nouvelles ressources sera un des objectifs de l'OTI pour son évolution future et pourrait être expérimentées dès cette année.

LES DEPENSES

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le budget primitif est évalué à 1 572 144 € dont 468 810 € au chapitre 011, 1 089 500 € au chapitre 012, 1 000€ au chapitre 67 et 12 834 € de dotations aux amortissements.

Toutefois pour assurer la dynamique amorcée ces dernières années jalonnant le schéma voté, la réaffectation du résultat sera nécessaire, telle que stipulé ci-après.

1. Chapitre 011 : des dépenses une nouvelle fois ajustées : 468 810 €

Depuis plusieurs années, des efforts de rationalisation des dépenses ont été opérés dans ce chapitre sur les coûts fixes pour permettre des actions de promotion notamment (consommable, frais d'impression)

Confortés par les ajustements opérés dans le traitement de la demande, en lien avec sa politique durable et la démarche RSE enclenchée par l'OTI, les efforts sont encore accrus notamment sur les frais d'affranchissement et les frais d'impression pour pouvoir permettre de soutenir les coûts liés à l'ingénierie.

Ainsi, le chapitre 011 (charges de gestion courantes) est estimé à 468 810 € en première instance. L'approche analytique suivante permet de mesurer les évolutions de ces dépenses préconisées :

Des dépenses courantes optimisées : 165 276 €

Les dépenses courantes couvrent les frais tels que les abonnements téléphoniques, et internet des 4 sites, les loyers immobiliers, les frais de prestations ménagères, la maintenance de matériel des copieurs, logiciels métiers, les frais postaux, les fournitures, les frais de déplacement, les assurances, les adhésions et cotisations à divers organismes, etc.

L'optimisation de ces dépenses est continue depuis ces 5 dernières années. En 2026, une augmentation est envisagée dans le cadre de la mise en place d'une direction de services numériques mutualisée (DSN). Tous les coûts mentionnés liés à la gestion informatique seront de facto facturés par la DSN à l'OTI, sauf les coûts liés à la gestion du parc et petit matériel qui pourront être externalisés au besoin.

Ainsi, une diminution conséquente des frais d'affranchissement (1000€ vs 6000€) et d'impression (2000€ vs 5500€) est prévue avec l'arrêt des expéditions.

La formation, bien que toujours importante dans cette mutation, est réduite de 5 000€ soit une enveloppe attribuée à hauteur de 10 000 € pour 2026 vs 15 000€ les années précédentes.

Pour autant, les prises en charge en lien avec l'OPCO en charge des structures du tourisme, qui financent une grande partie des formations des équipes, permettent de développer un plan de formations pertinent pour les salariés.

Les formations collectives, les MOOC et les participations aux colloques seront à nouveau privilégiées pour poursuive l'acculturation collective aux nouvelles tendances et optimiser les dépenses de formation.

2 Des actions d'ingénierie confirmées (btb et observation) 48 300€

En termes d'accompagnement vers les acteurs (professionnels, collectivités, commerçants, villages patrimoines), conformément au schéma, l'action poursuit son intensification en interne en matière d'ingénierie avec de nouveaux sujets comme ceux du handicap et du social (1 500 €), du sport- bien-être (3 000€ - labellisation trail)

L'observation est amplifiée (7 100 € vs 4 000€) avec de nouveaux dispositifs pertinents disponibles comme l'étude des modes de déplacement et l'impact carbone, ainsi que la livraison continue des données Flux Vision Tourisme.

Temps fort de l'année, les Rencontres des acteurs du tourisme, évènement attendu sur le territoire sont reconduites en 2026 (15 000€)

3 Une mission de promotion maîtrisée et orientée vers les habitants : 103 300 €

Après 5 années de campagnes répétées pour la Destination visant à conquérir de nouvelles clientèles sur le marché français et étaler la saison, tout en maintenant l'engagement en proximité, l'OTI poursuit ses actions à destination de publics plus locaux, avec des leviers qu'il maîtrise comme les relations presse (40 000€), le site web (11 000€), l'événementiel, et l'animation des communautés (11 000€)

L'enveloppe campagne est à nouveau conditionnée par le résultat de l'exercice 2025 ainsi qu'une partie des opérations événementielles (13 000€ vs 21 000€ au BP soumis à affectation du résultat ou de sponsoring)

4 La mission d'accueil poursuit son rythme : 145 100€

L'OTI a repositionné depuis plusieurs années sa mission en matière d'accueil du visiteur pour optimiser la relation personnalisée avec celui qui pousse les portes d'un Office du Tourisme et élargir l'accueil bien au-delà des murs des bureaux d'information touristique vers une hospitalité territorialisée.

Pour cela, l'OTI a réinventé les systèmes d'accueil en dehors des bureaux. (Accueil Hors les murs : 13 600€) et travaille avec le service développement économique de GTM à l'accueil de nouveaux talents sur la destination.

Les services proposés se développent comme la mise à disposition de casiers pour les personnes se déplaçant à vélo ainsi que les produits proposés en boutique avec une valorisation des producteurs / artisans locaux

Chapitre 012 : ajuster les charges de personnel aux évolutions des missions de l'OTI : 1 089 500 €

L'OTI assurant petit à petit sa mutation, les nouvelles missions assurées par le personnel confortent les besoins d'une masse salariale adaptée : elle a été revue plus individuellement, pour que les indices des salariés correspondent à l'évolution des missions actuelles, au regard de la convention collective du tourisme et de l'évolution des métiers dans les Offices de Tourisme, tout en étant conscient du contexte national, prenant en compte les conditions propres à GTM. Ce processus est en cours. Cette évolution méritera des adaptations au fil des ans et tient compte du contexte global actuel pour rester maîtrisée.

L'ensemble des dépenses du chapitre 012 se porte ainsi à 1 089 500 €, incluant une enveloppe dédiée aux saisonniers pour 16 mois, un fonctionnement minimal estimé à 43 mois étant nécessaire dans la configuration actuelle, conditionné par l'affectation du résultat 2025.

En 2026, l'OTI n'exclut pas d'optimiser encore ce budget en étudiant la possibilité d'accueil de contrat en alternance et de stagiaires longue durée

L'investissement : 12 834 €

Ces dernières années ont vu la réalisation de nombreux investissements, liés principalement à l'acquisition du Tuktuk, la digitalisation des outils (écrans, GTMOOC) et la création d'un nouveau site web.

Tout comme les années précédentes l'OTI n'envisage pas de faire des investissements **sauf** le rachat de matériel informatique vieillissant depuis 2022, ou de vélos électriques pour ses déplacements en proximité.

LES RECETTES

Les recettes sont composées de diverses sources.

En plus de la taxe de séjour et de la subvention d'équilibre, les recettes de l'OTI se divisent en :

- Recettes conventionnées pour compte de tiers
- Recettes propres ;

auxquelles s'ajoutera le résultat de l'année précédente, sans lequel l'ensemble du plan d'actions tel que prévu par la stratégie ne peut être réalisé.

1. Les ventes de prestations de services et marchandises : 120 730€ soit 7.7% du budget.

Prestation de services : 100 930 € dont billetterie 83 930€ (vs 109 000€ en 2025)

A ce jour donc, les prestations de service intègrent les visites guidées, la billetterie, le classement des meublés et depuis 2025, les audits accueil vélo sur la destination.

Les visites guidées / visites insolites, représentent environ 11 000 € de recettes, en augmentation constante par la diversité des visites proposées.

Le chiffre d'affaires sur la billetterie est très tributaire de la météo. Il a ainsi été impacté pour les traversées vers Jersey avec de nombreux remboursements à effectuer sur les mois de juillet et août. Aussi, pour 2026, il est préconisé de diminuer le chiffre d'affaires de la billetterie à 83 930€ vs 88 000€ en 2025, et réétudier le partenariat.

Le service de classement des meublés reste stable à 6 000 € en 2026.

La diminution est relative à la fin des recettes de vente d'encarts de visibilité dans le Guide Touristique refondu.

Ventes de marchandises : 19 800€

Dans la partie recettes propres, on comptabilise les recettes issues de la vente de produits de la boutique de l' Office de Tourisme dont les topoguides désormais pris en charge par l'Office de Tourisme. Pour 2026, un volume équivalent à 2025 est estimé.

La taxe de séjour : 1 050 000 €

Pour rappel, en 2025, après le vote de nouveaux tarifs par le conseil communautaire, il avait été convenu d'augmenter le montant de versement de la taxe de séjour à hauteur de 1 050 000 €.

Après discussion avec les services finances de la collectivité, au regard de la saison écoulée, il est préconisé de conserver ce montant « plafond », représentant ainsi **66.70% du budget de l'Office de Tourisme.**

Les recettes prévisionnelles propres de l'Office de Tourisme pour l'année 2026 se monteraient ainsi à 1 170 730 € composées de :

1 050 000 € de taxe de séjour

19 800 € de ventes

83 930 € de billetterie

17 000 € de prestation de service avec les visites guidées (11 000€), le classement des hébergements et de marchandises (6 000 €).

Soit 74,5 % de recettes directes.

Des hypothèses d'accroissement de ces recettes dites en propres vont être étudiées : développement accru de la boutique, location de vélos, prestations de services aux professionnels facturées, « sponsoring » d'opérations ? selon cadre juridique.

La dotation de la Communauté de communes : 400 000 € (vs 305 000€ en 2025 et 500 000 € en 2024)

La subvention d'équilibre de la Communauté de communes viendrait ainsi abonder le budget à hauteur de **400 000 € soit 25.4 %** contre 18.1% en 2025, 37.3% en 2024 et 41.3% en 2023, permettant de maintenir un budget de fonctionnement minimum pour l'OTI, étant entendu que certaines actions ne pourront être mises en œuvre pour la bonne poursuite de celles-ci en phase avec les ambitions du schéma, que sous condition d'une réaffectation de résultat au printemps.

CONCLUSION

En résumé, les grandes masses budgétaires à retenir pour le BP 2026 sont :

RECETTES		DEPENSES	
Billetterie	83 930 €	Charges fixes de fonctionnement	468 810 €
Vente de prestations OTI	17 000 €	Charges de personnel	1 089 500 €
Vente de marchandises	19 800 €	Intérêts et titres annulés	1 000 €
Taxe de séjour	1 050 000 €		
Subvention G.T.M. et dotations	401 414 €	Dotations aux amortissements	12 834 €
TOTAL Section de fonctionnement	1 572 144 €	TOTAL Section de fonctionnement	1 572 144 €

Amortissements Logiciel		Logiciel	
Amortissements Transport	5 719 €	Transport	7 420 €
Amortissements Matériel	3 769 €	Matériel de bureau et informatique	3 000 €
Amortissements Mobilier	3 346 €	Mobilier	1 000 €
		Subventions d'investissement	1 414 €
TOTAL Section de d'investissement	12 834€	TOTAL Section de d'investissement	12 834 €

- **Le BP 2026 s'équilibre donc en recettes et dépenses pour un montant total en section fonctionnement de 1 572 144 € et en section investissement de 12 834 €.**

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de Direction, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire et du débat lié dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif 2026.**

Fin de la séance à 19h17

**Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture et Publication
Le 14/11/2025**

**Fait et délibéré à Granville,
Le 14/11/2025**

**La Présidente de l'EPIC
Annaïg LE JOSSIC**

**Le secrétaire de séance
Jean-Marc JULIENNE**